



Direction générale de la création artistique
Service de l'inspection de la création artistique

Rapport SIE 2019 016

La résidence d'artiste Un outil inventif au service des politiques publiques

Tome II
Entretiens et annexes

Annie Chevrefils-Desbiolles, Elena Dapporto,
Sandrine Mahieu, Sylvie Sierra-Markiewicz,
Nicolas Vergneau, inspecteurs de la création artistique.

Coordination : Annie Chevrefils Desbiolles

Avec le concours d'Elisabeth Ratier, documentaliste

Mai 2019

LES ENTRETIENS

1 Matthieu Banvillet, directeur du Quartz	p 11
2 Maud Cabon / Mickaël Phelippeau : L'expérience de Guissény	p 13
3 Jennifer Caubet, artiste plasticienne	p 21
4 Christophe Cuzin, artiste, enseignant à l'Ecole supérieure d'art de Cergy	p 27
5 Martine Derain, artiste photographe, cinéaste, éditrice à Marseille	p 33
6 Béatrice Didier, co-directrice du Point du Jour, Centre d'art éditeur à Cherbourg	p 39
7 Marie Ducaté, artiste plasticienne et représentante CGT	p 47
8 Nicolas Frize, compositeur	p 49
9 Sophie Gérard, artiste chorégraphique, co-directrice de Format	p 55
10 Pierre Giner, plasticien	p 59
11 Syvain Groud, directeur du Ballet du Nord, CCN de Roubaix	p 65
12 David Guez, artiste / nouveaux médias et créateur de la plateforme <i>Hostanartist</i>	p 69
13 Grégory Jérôme, conseiller juridique et enseignant	p 73
14 Frank Madlener, directeur de l'IRCAM	p 83
15 Véronique Maire, designer, enseignante à l'ESAD de Reims	p 85
16 Pascal Neveux, directeur du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur	p 91
17 Les Pas Perdus, Collectif d'artistes pluridisciplinaire	p 101
18 Sylvie Pic, artiste, enseignante à l'université de Marseille	p 105
19 Stéphane Sauzedde, directeur de l'école supérieure d'art Annecy Alpes	p 109
20 Liliane Schaus, directrice du CDCN La Maison à Uzès	p 115
21 Ann Stouvenel, présidente de l'association Arts en résidence – réseau national	p 117
22 Emmanuel Vergès, directeur de L'Office, Vitrolles	p 127

Ann Stouvenel

Présidente et co-fondatrice de l'association Arts en résidence – réseau national

Entretien avec Annie Chevretil Desbiolles, du 22 mars au 16 avril 2019

Présidente et co-fondatrice de l'association *Arts en résidence – réseau national*. Responsable des arts visuels à *Mains d'Œuvres*, lieu pluridisciplinaire à Saint-Ouen – Seine-Saint-Denis ; coordinatrice de l'association *Finis terrae*, résidences au sémaphore du Créac'h à Ouessant – Finistère ; membre du Conseil d'administration du CIPAC.

Objectifs

Arts en résidence - Réseau national fédère des structures d'accueil d'artistes-auteurs en résidence afin de les regrouper tant qu'elles œuvrent au développement de la création contemporaine par la mise en place d'un dispositif de résidence.

Fédération et mutualisation

C'est une plateforme qui permet la mise en commun des compétences, des expériences et des réflexions. Afin de rendre ces échanges cohérents et lisibles, elle se structure tout d'abord autour de la réflexion et de l'élaboration d'une charte commune. La mise en commun des objectifs, des moyens, des obligations et des finalités proposées par les résidences en France, recensées par l'association, permet de créer une zone de réflexion interprofessionnelle autour des enjeux, des spécificités et des dispositifs de résidences.

Visibilité et relations internationales

Les offres de résidences sont présentes à l'échelle internationale. Les flux générés et les échanges engagés correspondent à notre société globalisée et aux besoins de mobilité des auteurs. Dans ce cadre, Arts en résidence - Réseau national devient une structure nécessaire permettant à l'offre de résidence et à ses actions en France d'être visibles au-delà de nos frontières. Par ailleurs, des échanges avec d'autres réseaux similaires (Alliance for artists communities, TransArtistes, On the move, Chinaresidencies, etc.) promeuvent les moyens apportés aux artistes-auteurs en résidence du monde entier.

Soutien et formation

Compte-tenu de la pluralité des situations que recoupe le terme « résidence » (moyens, outils, ressources, etc.), le réseau propose un soutien méthodologique et juridique par la mise à disposition de documentation, de conseils et de formations. Dès lors, l'échange de connaissances permet la diffusion d'une plus grande information des cadres légaux et la mise en place d'une réglementation relative aux dispositifs de résidence.

Mise en place de cycles de rencontres et d'événements communs

L'association est une cellule de réflexion autour des questionnements et problématiques liés aux modalités d'accueil d'auteurs en résidence. Face à la diversité des structures d'accueil, l'intérêt est d'échanger sur les dispositifs mis en place et de partager des outils et compétences. Ces réflexions sont développées au sein de groupes de travail nommés « chantiers », déterminés collectivement chaque année lors de la journée de rencontre enrichie par la présence de professionnels invités.

I L'association « Arts en résidence - Réseau national : missions, actions, projets, partenaires⁸¹

1/ Pourriez-vous expliquer brièvement comment et pourquoi « Arts en résidence » est née en 2010 ? Combien de structures fédérez-vous et quels sont leurs profils ? Couvrez-vous tous les champs de la création visuelle et du design ? Qu'en est-il des métiers d'art, de la BD, du street art ?

L'association est née d'un net besoin de visibilité et de structuration des lieux développant des projets de résidences. En 2009, nous rencontrons plusieurs lieux de résidences en France sur des questionnements communs : quels projets, quel fonctionnement et sous quel statut juridique, quelles bourses ou contreparties, quelles obligations concernant les rémunérations ou versements, quel contrat, qu'est-ce qui fait résidence – alors même que nous étions, Mathilde Guyon et moi-même, en poste dans des structures consacrées à la résidence et isolées sur ces questions. A cette époque, seuls trois documents existaient : un journal du CNAP de 2005 et un livre édité par l'AFAA en 1991. La circulaire du ministère de 2006 précise certains points mais une structuration d'envergure était demandée par les lieux et était nécessaire, notamment en cette période d'explosion de la résidence dans les territoires, à l'échelle nationale comme internationale.

Nous avons défini le terme de « résidence » de 2010 à 2013, en fonction de nombreux rendez-vous réalisés avec les structures et de nos objectifs respectifs. Une charte déontologique a ainsi été le premier chantier de travail. Elle aborde le fonctionnement, les usages, les questions éthiques, dans le cadre d'accueil d'artistes-auteurs en résidence. Cette charte interne au réseau indique une différence avec les définitions du CNAP, ou de la FRAAP qui centre son action sur des structures uniquement gérées par des artistes.

Aujourd'hui 33 membres sont fédérés et cotisent à l'association, de loi 1901, créée en janvier 2010 et adhérente au CIPAC depuis mars 2010. Elle fédère des structures d'accueil d'artistes-auteurs en résidence afin de les regrouper quelle que soit leur nature (association, fonds de dotation, collectivité territoriale, fondation, entreprise, etc.) ou leur fonctionnement tant qu'elles œuvrent au développement de la création contemporaine par la mise en place d'un dispositif de résidence.

Les résidences fédérées accueillent des artistes-auteurs de toutes disciplines, tant qu'ils ou elles travaillent dans le champ de l'art contemporain et précisément des arts visuels. La pluridisciplinarité est tout à fait possible, est même fréquente et parfois vivement souhaitée. Les projets des résidents ou les programmes des lieux peuvent nécessiter des collaborations avec des auteurs de toutes disciplines.

2/ Quelles ont été vos projets depuis presque 10 ans et comment ont évolué les activités des résidences artistiques que vous fédérez ?

En 10 ans nous avons mené plusieurs chantiers de travail. Il nous est apparu opportun de répondre aux besoins des membres, puis des prescripteurs et des artistes-auteurs, de manière coordonnée et en fonction de nos moyens en terme de temps, cette activité étant menée presque exclusivement par du bénévolat. Ainsi des groupes se sont formés et un ou deux responsables se sont proposés par groupe afin de centraliser le travail réalisé et de le porter lors des temps de rencontre.

Plusieurs chantiers se sont mis en place :

> Structuration : - Une charte déontologique est rédigée avec l'ensemble des membres fédérés

. - Un contrat type d'accueil en résidence artistes-auteurs est réalisé avec de nombreux partenaires et publié dans le cadre du guide du CNAP 2016 « 223 résidences en France » (partenariat avec le CIPAC, la FRAAP, le CAAP, l'USOPAV, le CNAP).

⁸¹ Voir le site internet de l'association récemment reconfiguré avec le soutien de la DGCA – Service des arts plastiques (L'association depuis sa naissance a été soutenue deux années 2017 et 2018 pour un total de 30 000€).

- *Participation à la rédaction de la circulaire de 2016 du ministère de la Culture relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences (invitation par Pascal Murgier – DGCA, sous l'impulsion du CIPAC).*

- *Ecriture d'une « boîte à outils » juridique quant à la mobilité des artistes-auteurs dans le cadre d'une résidence hors de leur pays (en partenariat avec MobiCulture).*

- *Arts en Résidence – Réseau national travaille conjointement avec C-E-A à la réalisation d'une enquête portant sur la résidence de commissaires d'exposition et les spécificités liées à ce métier.*

> *Visibilité : - Création du site internet et du moteur de recherche (avec le soutien financier de la DGCA). Avec traduction anglaise des éléments de présentation.*

> *International : - Participation à des colloques (exemple : colloque soutenu par l'Union Européenne de trois jours à Madrid en 2015 dédiés aux réseaux de résidences d'artistes-auteurs dans le monde). - Rédaction d'un livre blanc, consacré aux relations avec l'international (à l'occasion du congrès du CIPAC 2013).*

- *Etablissement d'un rapport sur les liens des membres avec l'étranger. - Participation à une formation sur les relations avec l'international (portée par On the move et financée par la DGCA et l'Institut français).*

- *Création d'une « boîte à outils » juridiques pour l'accueil en résidences d'artistes-auteurs étrangers sur le territoire national (en partenariat avec le CNAP dans le cadre de la rédaction du prochain guide sur les résidences d'arts visuels en France, dont la publication est prévue pour 2020/2021).*

- *Organisation d'un colloque intitulé « Les évolutions des résidences artistiques en France : bonnes pratiques, structuration et mise en perspective internationale » (prévu pour 2020 avec la collaboration de l'Institut français et du Carreau du Temple, Paris). Le programme porte sur des projets exemplaires développés par des résidences en France en lien, d'une part, avec des partenaires à l'international, ou d'autre part, avec des partenaires du secteur privé.*

> *Projets communs : Des projets réalisés entre membres fédérés permettent de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers des résidences fédérées à l'échelle nationale et d'accentuer l'accompagnement et la visibilité des résidents. Le réseau Arts en résidence - Réseau national est fort de plusieurs projets communs de résidences, de mobilités et d'échanges. - Deux résidences curatoriales nomades, de critiques d'art et commissaires d'exposition, ont été organisées entre plusieurs structures fédérées.*

- *Des résidences croisées entre structures du réseau ont été organisées pour des artistes plasticiens.*

- *Des semaines d'immersion croisées au sein de structures fédérées ont été réalisées pour des coordinateur-trice-s de résidences afin de développer les partenariats et l'échange de bonnes pratiques.*

- *Les membres du réseau sont appelés à participer ou élaborent des conférences, comme ce fut le cas à Toulouse en 2010, à Marseille en 2015 ou prochainement à Paris en 2020.*

- *Nous avons obtenu un appel d'offre de la Ville de Marseille, sur quatre années, dans le cadre de l'accompagnement des artistes bénéficiant d'un atelier de la Ville. Deux structures fédérées sont porteuses, au nom du réseau, et d'autres professionnels fédérés interviennent.*

- *Deux rendez-vous par an (en France dans une structure fédérée et à Paris) sont organisés avec l'ensemble des membres, dans le but de développer les projets communs et de travailler communément sur les chantiers en cours.*

> Formations : Depuis le début, des formations ou des temps d'informations sont réalisés au sein d'écoles d'art, d'universités, du CIPAC, du CNFPT, de la FNCC, d'élus ou de municipalités, etc.

L'année 2019 marque l'aboutissement de projets menés de longues dates ; 2020 sera celle de leur diffusion publique selon trois grands axes :

- « Boîtes à outils » pour la mobilité entrante et sortante ; - Évolutions du secteur et réflexions : international/secteur privé ; - Projets communs aux membres.

3/ Vous ne disposez plus actuellement de personne en charge de la coordination par manque de moyens ; quels sont vos projets dans ce contexte, et avec quels partenaires et selon quelle économie ? Cette situation ne vous amène-t-elle pas à imaginer des modèles de coopération nouveaux ? Dans cette perspective, et en prenant en compte le caractère pluri, trans et interdisciplinaire de l'art, quelles relations entretenez-vous avec des structures dans les domaines du spectacle vivant ; je pense notamment aux secteurs des musiques actuelles et de la danse, et plus largement au théâtre en matière de scénographie par exemple.

Nous avons bénéficié d'une aide de 10 000 euros en 2017 et de 20 000 euros sur 2018, de la DGCA. Ainsi nous avons pu travailler avec une coordinatrice pendant deux ans, à mi-temps. Nous sommes en effet tributaires de plusieurs éléments. En premier lieu, le réseau étant national, nous nous sommes tournés vers la DGCA, le ministère déconcentré et donc nos DRAC respectives nous ayant signifié qu'une mission développée à l'échelle nationale n'est pas de leur ressort. Le seul financeur public est pour l'instant la DGCA, qui est actuellement en attente d'arbitrages sur le soutien apporté aux résidences d'Etat et au réseau Arts en résidence. Par ailleurs, étant un réseau professionnel et pas encore reconnu d'intérêt général, il nous est impossible pour l'instant de réaliser du mécénat et donc de collaborer avec des fonds privés. Enfin, nous vivons sur les cotisations des membres qui sont des personnes morales adhérant aussi à d'autres réseaux, ainsi nous ne pouvons exiger une adhésion trop élevée. Il est à noter que les structures peuvent être très différentes, du point de vue de leur statut juridique mais aussi de leur taille (en masse salariale, en budget, etc.).

En parallèle des différents chantiers d'études engagés, les membres du réseau développent des pistes d'autofinancement par le biais d'une offre d'intervention sur des actions de formation, alors même que nous travaillons parallèlement pour nos propres structures et que nous nous activons quotidiennement pour le maintien des moyens financiers de nos lieux assez peu soutenus, parfois précaires, ne faisant pas encore l'objet d'une labellisation, alors même que la résidence est au cœur de dernières lois et circulaires. Nous nous attelons au sein du réseau à trouver des moyens de financement, autant que des projets mutualisants et structurants, mais cela bénévolement.

Nombreuses sont les structures invitant des danseurs, des chorégraphes, des musiciens mais aussi des écrivains, des critiques d'art, des commissaires d'exposition, des designers graphiques, d'espaces ou d'objet, des paysagistes, ou encore des chercheurs de tous domaines, tant qu'ils œuvrent pour le développement des pratiques issues du champ des arts visuels, ou même plus globalement de l'art contemporain. Nous pourrions aisément qualifier certains programmes de « pluridisciplinaires » ou d'« interdisciplinaires ». Cela reste effectif du point de vue du contenu. La forme elle, et précisément juridique, entraîne des divergences quant au vocabulaire employé ou aux applications des réglementations sociales et fiscales qui sont extrêmement différentes d'un statut à un autre. Autrement dit, en fonction des moyens disponibles, souvent peu élevés, nous ne pouvons parfois pas faire face à toutes les obligations et être omniscients sur l'ensemble des disciplines et des statuts. Ainsi le système français est particulièrement diversifié, segmenté. Les disciplines vont à leur rythme, du mieux au moins bien structuré. Les arts visuels, et les résidences d'artistes-auteurs, sont depuis longtemps maintenant demandeurs de cadres et de moyens accrus. Notre travail va dans ce sens et nous prenons souvent comme modèle les textes et outils développés pour les arts vivants, comme dans

la rédaction de la « boîte à outils » internationale, sur les résidences entrantes, alors même que les réalités juridiques et financières ne sont pas comparables. Il nous faut y travailler ardemment, au bénéfice de nos membres mais aussi de nombreux réseaux et professionnels adhérents au CIPAC, d'élus désireux de développer ce type de projet d'accueil d'artistes-auteurs, ou d'artistes-artistes eux-mêmes qui sont parfois également en demande d'information ou d'éclaircissement.

4/ La dimension européenne et internationale des résidences artistiques est fondamentale, mais les structures « hors institutions » ne sont pas toujours outillées pour conduire des projets à cette échelle (résidences croisées notamment) et mobiliser des crédits européens structurels par exemple ou d'Europe Créativ⁸². Qu'en est-il des structures que vous fédérez ? Quel rôle concret joue et peut jouer une association nationale comme la vôtre, aux côtés de la FRAAP et du CIPAC et des associations fédérant les structures d'art contemporain au niveau régional ?

A l'occasion du livre blanc, rédigé dans le cadre du congrès du CIPAC 2013, les membres d'Arts en résidence – Réseau national ont notamment soulevé des inégalités pour mener à bien des projets à l'international. Les régions et les conventionnements spécifiques, avec l'Institut français par exemple, se développent selon différentes échelles et rythmes. Globalement est apparue une difficulté à pérenniser les projets à l'étranger et avant cela une quasi impossibilité à financer les prospections, ou les voyages préparatoires. Nous travaillons actuellement à une étude sur les relations et les actions internationales des membres fédérés, revenant sur les quatre dernières années. Nous pouvons déjà constater l'existence d'un nombre conséquent de projets réalisés, indiquant le fait qu'il s'agit bien d'un axe majeur dans les enjeux des résidences, des prescripteurs et des artistes-auteurs.

La différence est importante d'un centre d'art, à un frac ou à une résidence. En effet, les lieux de résidences sont parfois plus modestes et ne sont pas prioritairement portés sur la diffusion. Cette spécificité place la résidence à un endroit particulier et fondamental pour le développement des pratiques contemporaines : au niveau de la recherche, de l'expérimentation. Ce sont parfois des lieux de travail privés, où l'on ne compte pas les publics venus en médiation mais plutôt les retombées manifestes de ce temps consacré à la recherche et à la rencontre dans le parcours d'un artiste et dans le déploiement d'enjeux davantage critiques, théoriques, voir sociétaux. Ainsi notre quotidien est d'accompagner les artistes-auteurs au travail. Dans ce sens des résidences croisées sont idéales, elles sont le marqueur d'une des singularités des lieux de résidences au sein de l'écosystème de l'art français.

Nous avons pu, au cours des dernières années, relever des freins au développement de ces projets internationaux. Les crédits européens sont souvent portés par des lieux de plus grande envergure budgétaire ou mieux dotés en personnel. Outre la fragilité et la particularité de ces lieux, il existe peu de formation, l'accès aux informations sur les montages de projet est restreint, les professionnels de ces structures n'ont souvent pas les capacités en interne et pas de temps supplémentaire pour mener à bien des montages de projet de l'ampleur d'une aide d'Europe Créative par exemple. Cependant, le réseau devient central et ces manquements sont de plus en plus entendus. En effet, nous avons la possibilité cette année de recevoir une formation sur le développement des liens avec des partenaires internationaux, en vue de pérennisation. Cette formation est encadrée par On the move et financée conjointement par la DGCA et l'Institut français. Le CIPAC, à notre demande, réalise pour la première fois en 2019 une formation consacrée à l'accueil d'artistes-auteurs étrangers. Nous travaillons également avec MobiCulture afin de mieux connaître les obligations légales dans le cadre de résidences entrantes et sortantes, quoi que les arts visuels arpentent encore ici un terrain en friche. Ainsi, en se formant, Arts en résidence devient un relai d'informations.

⁸²http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/03-https://ec.europa.eu/culture/policy/cultural-creative-industries/mobility_fr4_Les_sources_de_financement.pdf

En définitive, il nous faut nous greffer à des projets d'autres, comme la Ville de Strasbourg qui délègue ses relations avec les pays d'Europe à un lieu de résidence basé dans cette ville. Il nous faut encore travailler conjointement avec des partenaires importants dans le cadre de projets européens. Il nous faut aussi répondre à tout appel d'offre, qu'ils soient municipaux ou internationaux. Il nous faut en outre nous fédérer et mutualiser nos actions. Pour ainsi dire, une veille constante palie aux manques dans ce domaine. La structuration de ce secteur est à l'image des financements accordés. Arts en résidence – Réseau national, en association avec le CIPAC, la FRAAP, le CAAP ou actuellement le CNAP et la DGCA dont la rédaction de la « boîte à outils » sur les résidences entrantes et sortantes, apporte ainsi mutualisation, structuration et visibilité à ces lieux jeunes, spécifiques et essentiels.

II Expérience comme responsable de lieux de résidence

1/ Grégory Jérôme avec qui j'ai eu un entretien dans le cadre de cette étude affirme qu'avec « Les Ateliers des Verrières » de Pont Aven, « vous avez fait un pari audacieux de constituer des boîtes d'archives des artistes résidents : l'enjeu était non pas de laisser une œuvre, mais de constituer une boîte d'archives du passage dans cette résidence ». Que devient ou peut devenir ce matériau ?

J'ai travaillé cinq ans en mairie de Pont-Aven dans le Finistère sud. J'ai eu la chance de travailler avec des élus et agents municipaux désireux de se recentrer sur l'accueil d'artistes, en continuité de ce que le territoire a vécu au XIXème siècle, en recevant chaleureusement les peintres de la célèbre école du même nom. Mais alors comment répondre au manque de lisibilité des projets et de cette simple question : que reste-t-il à l'issue de la résidence ? Il m'est venu l'idée de remettre à chaque résident une boîte d'archive, blanche, neutre, associée à un petit budget qui ne laisse pas de doute sur le fait qu'il ne s'agit pas là de déposer une œuvre mais bien de faire trace. Ainsi elle veille dans l'atelier tout au long de la résidence, à l'image d'une échéance fatidique mais constructive pour tous. Rapidement un nombre conséquent de boîtes a été constitué et avait comme dessein d'être présenté aux portes ouvertes et d'être diffusées par la suite, de la bibliothèque municipale à des lieux à une échelle plus régionale. Ce matériau est précieux et sa conservation doit être pensée, de manière plus légère qu'une collection d'œuvres. Ainsi, la convention passée avec le résident revenait sur cet objet modeste et central à la fois. Ces archives ont été indispensables aux élus et aux populations locales dans la compréhension des projets.

Je me permets de rajouter que les résidents deviennent de véritables habitants – temporaires -, et d'autres initiatives ont été menées dans un partage des réalités, des références et des modes de vie, qui nourrissent les populations tout autant que les productions des artistes-auteurs. Des descentes en pirogue, jusqu'à la mer, ont été réalisées très fréquemment avec les artistes, des professionnels de l'art et les habitants. Ces moments de partage ont été très forts et restent des souvenirs marquants pour ce territoire devenant touristique, en perte de liens et de vivre-ensemble.

2/ Vos expériences de terrain, et votre implication dans la structuration du paysage des résidences – hors institutions – est précieuse. Or, la résidence artistique en se systématisant concourt de plus en plus à la « subsistance » financière des artistes, mais mute en « un travail obligatoire » pour les artistes. Partagez-vous cette analyse ; quels principaux écueils sont à éviter et comment ? Les SODAVI sont-ils ou peuvent-ils être un support à cette réflexion et à quelles conditions ?

En effet une ligne est rapidement apparue, dès les années 2000, sur les CV des artistes et des auteurs : la résidence. Elle devient une sorte de passage obligé témoignant de l'intérêt de ces lieux de recherche pour des projets pointus, ambitieux ou nécessitant des moyens sur un long terme. Les membres d'Arts en résidence – Réseau national, entre autres, ont en commun d'apporter une bourse et ainsi créent une source de revenus potentiels non négligeable, notamment à la sortie des études, à un moment de nécessaire prise de recul ou à l'occasion d'un démarrage de projet professionnel. Comme d'autres possibilités de financement, les résidences sont très demandées par les artistes, particulièrement dans cette discipline qui fait davantage passer les subventions par l'intermédiaire des structures. Pourtant il paraît important, me semble-t-il, de rappeler que la résidence n'est pas un espace décontextualisé. Il prend racine dans un espace et un temps donné, en fonction des personnes qui y travaillent, et est donc intrinsèquement contextuel. La résidence intervient à un moment opportun pour l'artiste-auteur, celui d'une volonté de prise de risque. Un exemple est la résidence au sémaphore du Créac'h à Ouessant, que je coordonne avec Marcel Dinahet, Président de l'association Finis terrae. Un artiste est accompagné mais reste seul face à la mer, collé au phare, pendant un mois, le temps d'un repli nécessaire et fructueux. Ces lieux de recherche, d'expérimentation, de production, de rencontre plus largement, ne doivent pas être conçus que comme un simple moyen de financements ou d'estampillages. Ils marquent des passages centraux dans la vie des artistes-auteurs qui y trouvent souvent des impulsions sur le très long terme. Ainsi les créations sont régulièrement réalisées bien des années après et les productions se poursuivent sur un temps long, une fois les matériaux engendrés sur place traités au quotidien.

Quant aux SODAVI, ils représentent une formidable opportunité dans l'analyse de l'outil même de la résidence. D'un territoire à un autre les usages sont différents, en fonction des possibilités en termes d'espace, des moyens humains, ou encore en fonction du bassin économique ou associatif. Les SODAVI sont tout autant spécifiques et les sujets divergent d'une région à l'autre. Le SODAVI Ile-de-France par exemple revient sur le parcours de l'artiste et nous serions ravis de pouvoir y participer. Nous sommes cependant au regret de ne pas avoir pu être convié, en tant que réseau et représentant de ces lieux spécifiques, à l'écriture de la première phase d'état des lieux, dernièrement achevé. Nous restons demandeur et disponible pour être associé aux préconisations à apporter.

3/ La circulaire de 2016 a porté son attention sur les artistes « émergents », mais la résidence artistique ne dit-elle pas répondre à des besoins d'artistes à tous les moments de leurs carrières ? Comment ?

L'intérêt des lieux de résidences est leur formidable réactivité et contemporanéité. Les résidences suivent les besoins des auteurs, ce qui est bénéfique pour les auteurs, intéressant pour les financeurs, notamment les municipalités qui peuvent y voir des projets souples et innovants, mais pas toujours simple pour les lieux mêmes. L'évolution, le mouvement peut entraîner un manque de visibilité pour nos tutelles ou les partenaires. De confiance il est question et assurément d'intérêt pour l'échange. Il est possible de normaliser un phénomène mais pour ce cas précis faudrait-il encore poser des contours souples et poreux. Concernant l'âge des auteurs invités, il correspond à une orientation de la structure, encore une fois en fonction de la localité, des besoins, des moyens et des professionnels en place. Par ailleurs, on ne fait pas une résidence dans un sémaphore seul, comme on irait 6 mois dans une friche artistique dans le 93 ou à Marseille, ou encore dans un atelier à Rennes, à Clermont-Ferrand ou à Lindre-Basse. L'environnement, l'orientation des programmes, les lignes artistiques n'empêchent pas les artistes plus âgés ou reconnus, tout autant que les auteurs émergents. Il me semble que la généralité correspond en définitive assez mal aux principes de la résidence.

4/ Avez-vous fait appel à des artistes associés ou l'avez-vous en projet ? Cette modalité de résidence semble représenter une ouverture formidable pour des scénographes, graphistes, designers, mais aussi commissaires d'expositions, écrivains en plus des plasticiens et photographes, leur permettant de mettre leur démarche – avec toute sa force d'engagement – en résonance avec établissement et en déplacer, dynamiser le projet.

Le terme d'« artistes associés » est souvent entendu en amont des mots « à la programmation ». En d'autres termes l'artiste associé l'est communément à la diffusion. Or la diffusion des œuvres, leur exposition par exemple, n'est pas centrale dans les lieux de résidences qui centrent l'attention sur la pratique personnelle de l'artiste (selon la définition d'Arts en résidence, la structure ne peut imposer au résident plus de 30% du temps de la résidence consacré à des obligations, de type exposition, édition, rencontres, etc.). En réalité, l'artiste n'est pas associé, il est le cœur du projet.

Si l'on comprend la notion d'« artistes associés » à l'« accompagnement » par exemple, alors en effet cette situation est inhérente à la résidence. Dans ce cadre, plusieurs membres du réseau ont longuement travaillé à l'accueil de critiques d'art ou de commissaires d'exposition, dans le but de venir à la rencontre des auteurs accueillis, cela permettant au commissaire invité de développer son propre projet. Alors nous pouvons parler de co-accompagnement. Egalement, tandis que certains peuvent inviter des formes de duo en faisant coexister danseurs et plasticiens, d'autres accueillent simultanément écrivains, plasticiens, paysagistes, théoriciens, designers graphiques, scénographes, etc.

Par ailleurs, si l'on combine « artistes associés » et « programme », alors la situation existe elle aussi puisque de nombreuses structures invitent les anciens ou actuels résidents à participer à la sélection des prochains.

Cette liste des possibilités n'est bien entendu pas exhaustive et comme nous l'avons vu ce terme mérite peut-être des précisions quant à l'usage que l'on peut lui donner. Une multitude de fonctionnements existe et reflète la vitalité de ces lieux, qui demandent donc d'être compris dans leur ensemble et non dans leur globalité.

III Perspectives

1/ On constate que la résidence artistique est un moyen de répondre à nombre de priorités des collectivités publiques, le risque est de les prédéfinir trop fortement en amont les attendus et de couper court à la dimension éminemment « organique » d'une résidence telle qu'un artiste peut la conduire à partir de sa démarche. Quelle méthode pourrait permettre de concilier ces deux impératifs ? Quels exemples avez-vous pu repérer en France comme à l'étranger ?

Cela dépend d'où on parle. S'il s'agit d'une petite municipalité qui manque cruellement d'habitants, d'une région attractive qui y voit un moyen de développement touristique, d'un projet d'Etat qui se représente ce type de programme comme un échange de cultures et de savoir-faire, ou encore d'autres configurations politiques. Il paraît évident que l'affluence du public ou la quantité de projets ne peuvent pas être les déterminants de la réussite ou non d'un programme de recherche en arts que sont les résidences. Le rayonnement territorial peut l'être davantage tout comme la plus-value artistique et intellectuelle, le vivre-ensemble, la visibilité des savoir-faire locaux et le dynamisme, etc. Il me semble que plusieurs enjeux sont primordiaux et doivent permettre d'associer, plus que de distancier, les deux impératifs que sont : répondre aux priorités des collectivités publiques et entendre les besoins des résidents.

Il est important de considérer l'éthique, dans le cadre d'accueil en résidence. L'artiste ou l'auteur invité doit pouvoir suivre son projet personnel, en dehors de toute obligation, ceci ne dépassant pas les trois-quarts de son temps de résidence (nous retrouvons cette définition dans la circulaire du 16

février 2011 sur les revenus accessoires). Il faut donc faire confiance à l'artiste et assurer un accompagnement. En dehors de ce cadre de résidence, une rémunération et un autre contrat doivent être mis en place, par exemple dans le cadre de médiations ou de diffusions du travail. Ainsi la Ville de Strasbourg délègue au CEAAC ses résidences en partenariats avec d'autres lieux européens, dans le sens où justement le lieu de résidence a la compétence d'accompagnement de l'artiste, dans une démarche et pour une pratique artistique exigeantes. C'est également le cas aux Ateliers de Lindre-Basse, annexés au centre d'art La Synagogue de Delme ou encore aux ateliers de la Ville de Marseille accompagnés par Astérides (en 2014 et 2015) et Triangle France.

Une médiation me semble être à réaliser entre les équipes. L'île de Vassivière travaille conjointement avec les élus et mêle essor touristique et projets artistiques passionnants. Ce travail de transmission paraît essentiel mais nécessite de rester vigilant sur la prise de risque noble et nécessaire. On ne sait pas d'avance ce que l'artiste va produire, puisque justement l'intérêt d'un temps de résidence est de pouvoir s'affranchir d'une obligation de résultat et de s'appuyer sur les découvertes réalisées sur place. Donc ces frottements, aléas, initiatives, hésitations sont à intégrer, à anticiper et à valoriser.

Un document de travail, regroupant une charte éthique et les enjeux de chacun, pourrait être réalisé à destination des collectivités publiques. Un tel document pourrait être élaboré avec la participation des membres d'Arts en résidence – Réseau national, et de nos partenaires à l'étranger. Transartistes ou resartis sont connaisseurs des tendances à l'international. J'ai pu visiter des lieux de résidences répondant aux besoins des deux parties, comme par exemple à Varsovie et la résidence CCA Ujazdowski Castle. Ce projet mêle excellence artistique, pluridisciplinarité et besoin des élus de dynamiser leur patrimoine, entre autres objectifs.

2/ Selon vous quels sont les chantiers à ouvrir en priorité ?

Il me semble que de réaliser des entretiens avec les élus des villes de Strasbourg, Marseille, Lindre-Basse, Vassivière, Noisy-le-Sec, Clermont-Ferrand, Vitry-sur-Seine, Lille, Aix-en-Provence ou encore Mulhouse, semble intéressant. Nous pourrions imaginer un entretien croisé faisant état de leurs objectifs recensés, de l'intérêt des projets menés et des manquements repérés. Par ailleurs, un document, de type charte éthique des résidences qui rappelle notamment les obligations légales, pourrait aussi être rédigé à destination des élus locaux, des petites comme des grandes collectivités territoriales. Ce document aurait pour objectifs de faciliter la lisibilité et l'organisation des projets, notamment dans les phases de conception et de mise en place. Cela permettrait in fine de consacrer un temps précieux aux enjeux artistiques.

3/ En synthèse, et à partir de votre expérience que produit – ou pourrait produire –, de manière spécifique la résidence artistique par rapport aux enjeux actuels de l'art et de la culture ?

Les enjeux sont multiples et correspondent à un état des moyens et des besoins. La diffusion est indispensable à la vitalité de la scène artistique, mais la recherche et l'expérimentation en amont le sont tout autant. La qualité l'emporte ici sur la quantité et la recherche en arts doit faire l'objet d'une évaluation spécifique, en dehors de tout enjeu de fréquentation. Ainsi la résidence se place comme un outil incontournable de l'écosystème de l'art, à la suite de l'école ou en cours de carrière, en parallèle des missions des Frac et des centres d'art ou artothèques. Par ailleurs, les lieux de résidences accueillent au quotidien des artistes-auteurs, parfois très émergents et par là-même les salariés qui y travaillent œuvrent à la structuration professionnelle des artistes-auteurs et de créateurs de façon générale en mettant en place des temps de formation et d'information sur leurs droits, leur statut, les obligations légales. La résidence d'artistes-auteurs est un outil unique et, de ce fait, le système

français est très intéressant à l'échelle internationale. En effet nous nous posons une question centrale : que laisse l'artiste ou l'auteur derrière lui lorsqu'il part en résidence ? Son quotidien mais aussi ses moyens de subsistance. Aussi faut-il prendre soin de lui accorder les moyens financiers et humains nécessaires pour mener à bien sa recherche et l'évolution de son travail artistique. Enfin, plus que jamais la mobilité est souhaitée et permet la rencontre et le développement des pensées contemporaines, dans une quête de friction et de brassage.